

Séance du 4 octobre 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Audrey PERRIN, absente. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. évolution du poste d'agent communal

Le fonctionnement de la future station d'épuration réclamant un entretien hebdomadaire régulier de 3h00, le Conseil Municipal réfléchit sur la possibilité de l'évolution du poste d'agent des services techniques, et demande à Madame le Maire de prendre contact auprès du Centre de Gestion avant de délibérer.

2. demande de subvention

Le Conseil Municipal ayant accepté les devis de l'Entreprise BULLOZ pour la réhabilitation du réseau d'assainissement, avec les montants suivants :

- 4187.00 € H.T

- 9120.00 € H.T

pour un total de 13307.00 € H.T :

1/ propose le financement suivant :

- subvention Conseil Général 48 % 6387.36 €

- Fonds libres 6919.64 €

2/ autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

3. convention avec l'ONF

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité confie à l'ONF la mission d'expertise pour la constitution des dossiers d'aide dans le cadre de travaux d'équipement routier à réaliser en forêt communale de Le Gratteris

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

4. état d'assiette et désignation des coupes 2008

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les chablis et coupes de bois réglées sur l'exercice 2008 ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

I - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

I-1 chablis résineux et/ou feuillus (lots importants) : décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis.

I-2 coupes feuillus

ventes de futaies affouagères : parcelles 6-12 et 20 toutes essences, diamètre minimum à l'initiative de l'ONF.

découpes : chênes diam 35 à 45 : découpe 30 cm ; 50 et + découpe 35 cm ; autres feuillus, découpe 25 cm; hêtre : hauteur indiquée sur le fût

délais d'abattage

parcelle 12 : 15/01/2009

parcelle 6 : 15/02/2009

parcelle 20 : 15/03/2009

II - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Houppiers, taillis, petites futaies et parcelles 6-12 et 20, + taillis et futaies de la nouvelle soumission à côté de la parcelle 13 seront exploités l'hiver 2007-2008

Mode d'exploitation retenu : vente sur pied

III - VENTE AMIABLE DES LOTS DE FAIBLE VALEUR

Le cas échéant, vente amiable selon les procédures ONF en vigueur des produits de faible valeur : parcelle D1 7.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

INFORMATION

Le Comité départemental du Tourisme du Doubs a offert à la commune de Le Gratteris un bon d'achat de 40 € pour la qualité de son fleurissement dans le cadre du concours 2007 des villes et des villages fleuris du Doubs.

Vu pour être affiché le 5 octobre 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN